



Compte Rendu du Conseil Municipal

~~~~~

## Séance du 10 Avril 2015

~~~~~

1, place de la Mairie – B.P. n°5 – 82700 MONTECH
Tél. 05 63 64 82 44 / Fax : 05 63 64 87 62

www.ville-montech.fr

e-mail : mairie-montech@info82.com

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015

SESSION ORDINAIRE

Monsieur le Député-Maire certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique pour le Vendredi 10 avril, à 20 h 30, en son lieu habituel des séances.

Montech, le 2 avril 2015.

Le Député-Maire,

Jacques MOIGNARD.

~~~~~

L'an deux mille quinze, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de **MONTECH**, dûment convoqué le 02 avril 2015, s'est réuni au nouveau lieu habituel (salle de réception de la mairie arrêté n° A.M.2014/09/348), sous la présidence de Monsieur Jacques MOIGNARD, Maire.

**Conseillers** : 29

**Présents** : 22

**Procurations** : 7

**Absent** : 0

**Votants** : 29

**Membres présents** :

Mesdames Messieurs MOIGNARD Jacques, ARAKELIAN Marie-Anne, GAUTIE Claude, LAVERON Isabelle, DAIME Guy, MONBRUN Chantal, TAUPIAC Gérard, LLAURENS Nathalie, CASSAGNEAU Grégory, Adjointes.  
Mmes. MM. BELY Robert, CARCELLE Corinne, DAL SOGLIO Didier, DECOUDUN Isabelle, JEANDOT Philippe, LENGARD Eric, LOY Bernard, ROUSSEAU Xavier, SOUSSIRAT Bruno, PUIGDEVALL Xaviera, RABASSA Valérie, RIESCO Karine, VALMARY Claude.

**Membres représentés** : Mme BOSCO-LACOSTE Fabienne représentée par Mme Nathalie LLAURENS  
Mme RAZAT Christelle représentée par M. Jacques MOIGNARD,  
Mme DOSTES Fanny représenté par M. Philippe JEANDOT,  
Mme EDET Céline représentée par Mme Isabelle LAVERON,  
Mme TAUPIAC-ANGE Corinne représenté par M. X ROUSSEAU  
M. PERLIN Yves représenté par Mme V. RABASSA,  
M. RIVA Thierry représenté par Mme K. RIESCO.

**Membre absent** :

Monsieur Grégory CASSAGNEAU est désigné secrétaire de séance.



## Ordre du jour

- Compte rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- 1) Approbation du compte de gestion 2014 de la commune ..... rapporteur :Mme TAUPIAC-ANGE
- 2) Budget primitif pour 2015 - Budget annexe du Service d'Adduction en **Eau Potable** ..... rapporteur : M. GAUTIE
- 3) Budget primitif pour 2015 - Budget annexe du Service d'**Assainissement** ..... rapporteur : Mme ARAKELIAN
- 4) Budget primitif pour 2015 - Budget Annexe de la **Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche** ..... rapporteur : Mme LAVERON
- 5) Budget primitif pour 2015 - Budget Annexe de la **Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche** ..... rapporteur : M. TAUPIAC
- 6) Budget primitif pour 2015 - Budget Annexe du **Complexe Hôtelier de plein air** ..... rapporteur : M. DAIME
- 7) Subvention d'exploitation au budget annexe du Complexe hôtelier de plein air ..... rapporteur : Mme CARCELLE
- 8) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2015 ..... rapporteur : Mme LLAURENS
- 9) Budget primitif pour 2015 - Budget Principal de la **Commune** ..... rapporteur : Mme MONBRUN
- 10) Gestion d'un logement communal : remboursement d'un dépôt de garantie..... rapporteur : M. BELY
- 11) Participation financière de la commune aux frais de transports scolaires ..... rapporteur : M. CASSAGNEAU
- 12) Demande de subvention pour la fourniture et la pose de bornes mixtes au Port fluvial de Montech..... rapporteur : M. JEANDOT
- 13) Société Française des Habitations Economiques : maintien de garantie ..... rapporteur : M. SOUSSIRAT

### **Questions diverses** (une question rajoutée en début de séance)

- 14) Société Française des Habitations Economiques : maintien de garantie ..... rapporteur : M. GAUTIE

**Monsieur le MAIRE :** Mesdames et messieurs bonsoir. La feuille de présence circule. Vous connaissez cette salle avant qu'on ne l'améliore, il faudra bien écouter, car elle est très sonore. J'ai quelques excusés : madame Bosco-Lacoste qui a donné procuration à madame Llaurens, madame Dostes Fanny qui a donné procuration à monsieur Jeandot, madame Edet Céline qui a donné procuration à madame Laveron, madame Razat Christelle qui m'a donné procuration, monsieur Perlin qui a donné procuration à madame Rabassa, et monsieur Riva qui a donné procuration à madame Riesco. Je n'ai oublié personne ? Monsieur Rousseaux, je ne l'ai pas nommé pourtant j'avais une procuration. Madame Corinne Taupiac-Ange à monsieur Rousseaux. Bien. Je vous propose, je vous impose tout de suite, que nous commençons l'ordre du jour . Le quorum est atteint . Nous devons désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance. Je réitère ce que nous pouvons faire comme d'habitude, le benjamin. On peut changer, je le dis chaque fois. Donc monsieur Grégory Cassagneau est tout désigné. Il ne s'en sort pas trop mal jusqu'à présent. Si ce n'était pas le cas, on le changerait. Vous êtes d'accord ? Monsieur Cassagneau sera secrétaire de séance ? Très bien. Au bout d'un moment, on pourra changer, hein ? Prendre la plus jeune, qui est la plus jeune après monsieur Cassagneau au féminin ? Madame Dostes, c'est la plus jeune. Après je ne sais plus. On finira par le plus vieux, c'est moi. Nous passons donc tout de suite, on n'a pas pu encore établir le dernier compte-rendu du 14 mars. Nous allons passer de suite aux décisions que j'ai eues à prendre dans l'intervalle. Juste dire en préambule que nous venons certains d'assister, voire de participer au Carnaval des écoles. Et on le disait en aparté à madame Rabassa entre autre, qu'il y avait beaucoup de monde. Beaucoup d'enfants, beaucoup de parents. Est-ce dû au beau temps ? Il y en a toujours on me dit. Il y avait donc beaucoup de monde. J'espère que tout s'est bien fini. Alors les décisions que j'ai eues à prendre. Elles sont peu nombreuses. Je les évoque devant vous vite fait. **Lecture des décisions n°1**

Le ravalement de façade j'y suis passé d'ailleurs, j'ai profité de Carnaval. C'est pratiquement terminé. Je vous signale d'ailleurs monsieur Jeandot, que vous aviez prévu au mois de mai , ça va bientôt arriver, d'ici trois semaines, une visite du site du chantier. Donc j'ai pu voir toute à l'heure, que c'était quasi ravalé. Je vous rappelle que ces sommes-là sont intégrées dans le plan de financement qu'on avait vu au dernier conseil municipal . Ça ne se rajoute pas bien sûr, c'est déjà intégré. **Lecture des décisions suite**

Une faute de frappe sur le projet de la décision n°20 ça concerne non pas le projet « Habitat adapté » mais le projet « Cyberbase, Médiathèque, Ludothèque etc. ». Là aussi c'est intégré dans le plan de financement qui vous a été proposé au mois de mars. **Lecture décision n°21** . Vous trouvez là un calcul savant. Il faut savoir que ça représente 808 euros environ puisque c'est en fonction des métrages. Voilà ça ça a été fait. S'il y en a qui veulent des renseignements plus techniques en particulier sur le gaz, vous les demanderez aux services qui vous les délivreront bien volontiers.

**La délibération suivante est adoptée :**

|                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Délibération n° 2015_04_D01</b><br/> <b>Objet : Compte rendu des décisions du Maire</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|

En application de l'article L 2122-23, alinéa 5, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des actes accomplis dans le cadre de la délégation consentie en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, prend acte, des décisions suivantes :**

|                   |                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DECM - N° 16/2015 | DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UN SOUS-TRAITANT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE DEUX BATIMENTS EN VUE DE LA CREATION D'UNE CYBER-BASE, D'UNE MEDIATHEQUE, D'UNE LUDOTHEQUE ET D'UN POINT INFORMATION JEUNESSE |
| DECM - N° 17/2015 | DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENTS DE FACADES ET DE CONSTRUCTIONS DE MURS A L'ANCIENNE PAPETERIE DE LA COMMUNE DE MONTECH                                                          |

|                    |                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DECM - N° 18/2015  | DECISION PORTANT SUR L'AVENANT D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE LA COMMUNE DE MONTECH                                       |
| DECM - N° 19/2015  | DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USEES DU PROJET « HABITAT ADAPTE » POUR LA COMMUNE DE MONTECH                                                |
| DECM - N° 20_/2015 | DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UN SOUS-TRAITANT POUR LE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE DEUX BATIMENTS EN VUE DE LA CREATION D'UNE CYBER-BASE, D'UNE MEDIATHEQUE, D'UNE LUDOTHEQUE ET D'UN POINT INFORMATION JEUNESSE |
| DECM - N° 21/2015  | DECISION FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ                                                                                                |

**Monsieur le MAIRE** : Nous en passons à l'ordre du jour. Pour l'ordre du jour, j'ai fait circuler un dossier supplémentaire. Vous l'avez tous la demande de subvention à l'Agence de l'Eau ? Vous l'avez sur table. L'ordre du jour est complété par cela. L'ordre du jour appelle des points précis. Nous sommes surtout dans les budgets, vous avez pu le remarquer. Cela découle entre autre des orientations budgétaires, dont nous avons parlé, il y a de cela quelques temps maintenant. Premier dossier, c'est madame Taupiac-Ange qui est absente, donc je vais le faire. C'est l'approbation du compte de gestion 2014 de la commune. C'est le compte de gestion que vous avez vu en commission déjà, que nous voyons ici s'il le fallait. Je vous rappelle que, suite à un incident technique d'Hélios, le centre des Finances Publiques de Montech, n'a pas pu produire, le compte de gestion de la commune pour le conseil municipal du 14 mars. Nous aurions du l'étudier à ce moment-là. Et que les questions relatives à son approbation ont été retirées de l'ordre du jour, pour revenir devant nous aujourd'hui. Et par contre, il faut faire ça avant le 1er juin. On a encore un peu de temps , mais le plus tôt c'est le mieux.

**1) Approbation du Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune pour 2014 -  
rapporteur : Mme Corinne TAUPIAC ANGE**

**Vu** l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice concerné,

**Vu** les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux Comptes de Gestion,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

**Considérant** que suite à un incident technique Hélios, le Centre des finances publiques de Montech n'a pas pu produire le compte de gestion de la commune pour le conseil municipal du 14 mars 2015 et que la question relative à son approbation a été retirée de l'ordre du jour,

**Considérant** que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juin 2015

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

**Après** s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

**Considérant** que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 781 239.95€

**Considérant** la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **de statuer :**
  - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 y compris celles de la journée complémentaire,
  - sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **de déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur le MAIRE :** Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je consulte. C'est l'unanimité. Fort heureusement d'ailleurs. Cela concorde avec des écritures du comptable. Très bien. C'est l'unanimité, je vous en remercie .

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D02**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2014 de la commune**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

**Vu** l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte de gestion est produit par le comptable de la collectivité avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice concerné,

**Vu** les articles D 2343-2 et suivants relatifs aux Comptes de Gestion,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2014, établi par le Trésorier de Montech, en qualité de comptable de la commune. (art L 2121-31 du CGCT),

**Considérant** que suite à un incident technique Hélios, le Centre des finances publiques de Montech n'a pas pu produire le compte de gestion de la commune pour le conseil municipal du 14 mars 2015 et que la question relative à son approbation a été retirée de l'ordre du jour,

**Considérant** que le vote de l'organe délibérant doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juin 2015

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

**Après** s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,



**Considérant** que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, un excédent global hors Restes A Réaliser (RAR) de 781 239.95€

**Considérant** la présentation faite en commission finances le 4 mars 2015,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Statue :**

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 y compris celles de la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur le MAIRE** : Monsieur Gautié, alors nous avons un tas de budgets primitifs bien sûr, va vous proposer la lecture ou l'adoption de ce budget annexe pour le service d'adduction en eau potable. Monsieur Gautié, vous avez la parole.

**2) Budget Primitif pour 2015 – Budget Annexe du Service d'Adduction en Eau Potable -  
rapporteur : M. Claude GAUTIE**

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Service d'Adduction en eau potable dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :*

|                                   | Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits    | Total BP 2015       |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Section de Fonctionnement</b>  |                   |                     |                     |
| Dépenses de l'exercice            |                   | 225 147,61 €        | 225 147,61 €        |
| + Déficit Reporté                 |                   | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |                   | <b>225 147,61 €</b> | <b>225 147,61 €</b> |
| Recettes de l'exercice            |                   | 152 167,05 €        | 152 167,05 €        |
| + Excédent Reporté                |                   | 72 980,56 €         | 72 980,56 €         |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |                   | <b>225 147,61 €</b> | <b>225 147,61 €</b> |
| <b>Section d'Investissement</b>   |                   |                     |                     |
| Dépenses de l'exercice            | - €               | 567 549,45 €        | 567 549,45 €        |
| + Déficit Reporté                 |                   | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b>  | <b>- €</b>        | <b>567 549,45 €</b> | <b>567 549,45 €</b> |
| Recettes de l'exercice            | - €               | 230 894,71 €        | 230 894,71 €        |
| + Excédent Reporté                |                   | 336 654,74 €        | 336 654,74 €        |
| <b>Recettes d'Investissement</b>  | <b>- €</b>        | <b>567 549,45 €</b> | <b>567 549,45 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,**

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. Donc je vous le propose d'adopter ce budget concernant les services d'adduction en eau potable. Il y-a-t'il des objections ? C'est-à-dire des prises de parole pour discuter ? Il y-a-t'il des abstentions ? Oui. Six, je présume. Le restant étant favorable pour un vote positif. Très bien . Ça c'est le budget annexe du service en adduction d'eau potable

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D03**

**Objet : Budget Primitif pour 2015 – Budget annexe du service d'adduction en eau potable**

Votants : 29      Abstentions : 6      Exprimés : 23      Contre : 0      Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Service d'Adduction en eau potable dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

|                                   | Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits    | Total BP 2015       |
|-----------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Section de Fonctionnement</b>  |                   |                     |                     |
| Dépenses de l'exercice            |                   | 225 147,61 €        | 225 147,61 €        |
| + Déficit Reporté                 |                   | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |                   | <b>225 147,61 €</b> | <b>225 147,61 €</b> |
| Recettes de l'exercice            |                   | 152 167,05 €        | 152 167,05 €        |
| + Excédent Reporté                |                   | 72 980,56 €         | 72 980,56 €         |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |                   | <b>225 147,61 €</b> | <b>225 147,61 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | 567 549,45 €        | 567 549,45 €        |
| + Déficit Reporté                |            | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>567 549,45 €</b> | <b>567 549,45 €</b> |
| Recettes de l'exercice           | - €        | 230 894,71 €        | 230 894,71 €        |
| + Excédent Reporté               |            | 336 654,74 €        | 336 654,74 €        |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>567 549,45 €</b> | <b>567 549,45 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

•

**Monsieur le MAIRE** : Madame Arakélian va nous parler du budget annexe d'assainissement.

**Madame ARAKELIAN** : Sur le budget Assainissement, avant de passer à la proposition de vote de ce budget, je précise que le budget assainissement présente comme chaque année, des excédents cumulés importants. Ces excédents cumulés proviennent en fait de 2007, puisque la Commune à cette époque-là avait contracté un emprunt pour financer en totalité la station d'épuration. Ces excédents ont permis de financer d'abord la rénovation du carrefour de Lafeuillade pour un montant approximatif de 80 000 euros. Ils ont aussi permis de financer la desserte pour l'Habitat Adapté et en particulier, la

Mouscane 4 pour un montant de 50 000 euros. Pour 2015, toujours face et profitant de ces excédents, pour 2015 et début 2016, sont prévus, la rénovation du poste du Gaillou. Est prévu également l'assainissement de la route concernant l'accès à la nouvelle Gendarmerie. Le montant global de ces deux opérations qui se dérouleront en 2015 et début 2016, sont estimées entre 300 000 et 400 000 euros. Voilà pour les précisions concernant ce budget du service d'assainissement.

**3) Budget Primitif pour 2015 – Budget Annexe du Service d'Assainissement -**  
*rapporteur : Mme Marie-Anne ARAKELIAN*

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Service d'Assainissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :*

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 1 191 010,07 €        | 1 191 010,07 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>1 191 010,07 €</b> | <b>1 191 010,07 €</b> |

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 376 190,97 €          | 376 190,97 €          |
| + Excédent Reporté                |  | 814 819,10 €          | 814 819,10 €          |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>1 191 010,07 €</b> | <b>1 191 010,07 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |                   |                       |                       |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 7 450,50 €        | 2 002 622,30 €        | 2 010 072,80 €        |
| + Déficit Reporté                |                   | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>7 450,50 €</b> | <b>2 002 622,30 €</b> | <b>2 010 072,80 €</b> |

|                                  |                 |                       |                       |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice           | 274,64 €        | 1 024 808,43 €        | 1 025 083,07 €        |
| + Excédent Reporté               |                 | 984 989,73 €          | 984 989,73 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>274,64 €</b> | <b>2 009 798,16 €</b> | <b>2 010 072,80 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipements individualisées.

**Monsieur le MAIRE :** Merci. Budget annexe d'assainissement. Donc vous avez vu les surprises que l'on a eues avec les effondrements de réseaux dans le secteur de Lafeuillade, et il n'y a pas que cela. Et on n'a pas fini. On va essayer d'anticiper pour ne pas être pris de court. Nous allons essayer d'anticiper. Nous avons donc une notre programmation concernant l'assainissement, dans les semaines à venir, pour pallier à toutes ces vieilleries finalement. Il faut le dire comme c'est. Maintenant une programmation. Concernant ce budget, il y-a-t-il des abstentions? Vous vous abstenez toujours? Ça n'a rien de personnel bien sûr. Bon 6 abstentions, le reste est pour.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D04****Objet : Budget Primitif pour 2015 – Budget annexe du service d'assainissement**

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Service d'Assainissement dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 1 191 010,07 €        | 1 191 010,07 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>1 191 010,07 €</b> | <b>1 191 010,07 €</b> |

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 376 190,97 €          | 376 190,97 €          |
| + Excédent Reporté                |  | 814 819,10 €          | 814 819,10 €          |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>1 191 010,07 €</b> | <b>1 191 010,07 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |                   |                       |                       |
|----------------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 7 450,50 €        | 2 002 622,30 €        | 2 010 072,80 €        |
| + Déficit Reporté                |                   | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>7 450,50 €</b> | <b>2 002 622,30 €</b> | <b>2 010 072,80 €</b> |

|                                  |                 |                       |                       |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice           | 274,64 €        | 1 024 808,43 €        | 1 025 083,07 €        |
| + Excédent Reporté               |                 | 984 989,73 €          | 984 989,73 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>274,64 €</b> | <b>2 009 798,16 €</b> | <b>2 010 072,80 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

**Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipements individualisées.

**Monsieur le MAIRE** : Madame Laveron, vous allez nous parler du budget annexe de la Mouscane 3ème tranche.

**Madame LAVERON** : Il reste toujours trois terrains. Pour les situer ce sont ceux qui se trouvent à proximité de l'entreprise Bergon.

**Monsieur le MAIRE** : Trois terrains à vendre.

**Madame LAVERON** : A vendre. Le déficit cumulé résultant de l'aménagement de la zone est toujours de 1 772,92€. Déficit qui est reporté depuis de nombreuses années et qui ne pourra être résorbé que par la vente de terrains. Nous percevons depuis plusieurs années une subvention en annuité du Conseil Départemental de 11 413€ et ce jusqu'en 2017. Pour équilibrer ce budget il convient donc de prévoir une vente de terrains estimé à 10 000€ et des dépenses à caractère général pour 8000 € ainsi que le reversement de l'excédent de l'année antérieure, soit au total 23 053, 08€.

**4) Budget Primitif pour 2015 – Budget Annexe de la Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche**  
rapporteur : Mme Isabelle LAVERON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe de la Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 48 826,00 €        | 48 826,00 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                | - €                |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>48 826,00 €</b> | <b>48 826,00 €</b> |

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 37 413,00 €        | 37 413,00 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 11 413,00 €        | 11 413,00 €        |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>48 826,00 €</b> | <b>48 826,00 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |     |                    |                    |
|----------------------------------|-----|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - € | 16 000,00 €        | 16 000,00 €        |
| + Déficit Reporté                |     | 1 772,92 €         | 1 772,92 €         |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | - € | <b>17 772,92 €</b> | <b>17 772,92 €</b> |

|                                  |     |                    |                    |
|----------------------------------|-----|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice           | - € | 17 772,92 €        | 17 772,92 €        |
| + Excédent Reporté               |     | - €                | - €                |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | - € | <b>17 772,92 €</b> | <b>17 772,92 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le MAIRE** : Merci madame Laveron. Toujours 6 abstentions ? Et le restant donc est favorable à ce budget annexe Mouscane 3.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D05**

**Objet : Budget Primitif pour 2015 – Budget annexe de la Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche.**

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe de la Mouscane 3<sup>ème</sup> tranche dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 48 826,00 €        | 48 826,00 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                | - €                |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>48 826,00 €</b> | <b>48 826,00 €</b> |

|                                   |  |                    |                    |
|-----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 37 413,00 €        | 37 413,00 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 11 413,00 €        | 11 413,00 €        |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>48 826,00 €</b> | <b>48 826,00 €</b> |

### Section d'Investissement

|                                  |     |                    |                    |
|----------------------------------|-----|--------------------|--------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - € | 16 000,00 €        | 16 000,00 €        |
| + Déficit Reporté                |     | 1 772,92 €         | 1 772,92 €         |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | - € | <b>17 772,92 €</b> | <b>17 772,92 €</b> |

|                                  |     |                    |                    |
|----------------------------------|-----|--------------------|--------------------|
| Recettes de l'exercice           | - € | 17 772,92 €        | 17 772,92 €        |
| + Excédent Reporté               |     | - €                | - €                |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | - € | <b>17 772,92 €</b> | <b>17 772,92 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le MAIRE: Nous allons passer au budget annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche, c'est monsieur Taupiac.

#### **5) Budget Primitif pour 2015 – Budget Annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche** rapporteur : M. Gérard TAUPIAC

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe de la Mouscane IV dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :*

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 916 405,82 €        | 916 405,82 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>916 405,82 €</b> | <b>916 405,82 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 146 350,31 €        | 146 350,31 €        |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>916 405,82 €</b> | <b>916 405,82 €</b> |

### Section d'Investissement

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | - €                 | - €                 |
| + Déficit Reporté                |            | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>770 055,51 €</b> | <b>770 055,51 €</b> |

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice           | - €        | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| + Excédent Reporté               |            | - €                 | - €                 |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>770 055,51 €</b> | <b>770 055,51 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le MAIRE : Merci monsieur Taupiac. Même sentence ? Il y a 6 abstentions ? Je vous remercie. Donc il s'agissait du budget annexe de la Mouscane 4ème tranche.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D06**

**Objet : Budget Primitif pour 2015 – Budget annexe de la Mouscane 4<sup>ème</sup> tranche**

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe de la Mouscane IV dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 916 405,82 €        | 916 405,82 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                 | - €                 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>916 405,82 €</b> | <b>916 405,82 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| + Excédent Reporté                |  | 146 350,31 €        | 146 350,31 €        |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>916 405,82 €</b> | <b>916 405,82 €</b> |

### Section d'Investissement

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | - €                 | - €                 |
| + Déficit Reporté                |            | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>770 055,51 €</b> | <b>770 055,51 €</b> |

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice           | - €        | 770 055,51 €        | 770 055,51 €        |
| + Excédent Reporté               |            | - €                 | - €                 |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>770 055,51 €</b> | <b>770 055,51 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

#### **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le MAIRE :** Nous en venons à monsieur Guy Daimé concernant le budget annexe du complexe hôtelier. C'est le camping. Monsieur Daimé, vous avez la parole.

**Monsieur DAIME :** Concernant le camping, avant de donner lecture, pour faire un point. Côté recettes d'exploitation, sur le budget 2015, nous envisageons une progression d'à peu près 13%, donc c'est un peu moins qu'en 2014, au niveau des recettes, notamment en espérant des rentrées nouvelles au niveau de la restauration que nous allons réorganiser. Nous avons donc en côté recettes, l'amortissement des subventions pour un peu plus de 13 500€. Toutefois, ces recettes ne sauraient suffire à faire face à l'ensemble des dépenses au niveau du fonctionnement. C'est pour cela que nous prévoyons une subvention du budget principal de la mairie de 30 000€. C'est la délibération suivante qui vous sera présentée. Côté dépenses de fonctionnement, nous budgétions à 106 950 € de charges à caractère général. Donc les deux postes les plus importants étant les fournitures non stockables, donc tout ce qui est électricité, eau etc. nécessaire au camping et 33 000€ de crédits baux. Un crédit bail devrait se terminer l'année prochaine. Ensuite, comme poste important, nous avons les charges financières, toujours sur les crédits en cours 64 000 € et les amortissements pour un peu plus de 50 000 €. Donc le total des charges d'exploitation s'élève donc à 230 000€. Notons que les charges contraintes crédit bail, charges financières et amortissements représentent 64% du total. Nous avons donc peu de marge de manœuvre C'est pour ça que cette année encore, nous ne budgétions pas de charges de personnel. Côté investissement, nous continuons à améliorer les équipements du camping. Nous budgétions des montants encore importants en investissement sur le bâtiment et le matériel, donc notamment la création du local pour les produits de traitement de la piscine, et la remise en état du second bloc sanitaire pour l'accueil des cyclotouristes. Donc le budget dépenses tient donc compte également des 35 000€ de capital de remboursement des prêts. Voilà. Côté recettes d'investissement, c'est principalement l'excédent reporté de 94 000€, et l'amortissement qui permettent d'équilibrer le budget.



**6) Budget Primitif pour 2015 – Budget Annexe du Complexe Hôtelier de plein air**  
*rapporteur : M. Guy DAIME*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe du Complexe Hôtelier de plein air dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 230 405,35 €        | 230 405,35 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | 29 776,93 €         | 29 776,93 €         |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>260 182,28 €</b> | <b>260 182,28 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 260 182,28 €        | 260 182,28 €        |
| + Excédent Reporté                |  | - €                 | - €                 |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>260 182,28 €</b> | <b>260 182,28 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |     |                     |                     |
|----------------------------------|-----|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - € | 159 301,33 €        | 159 301,33 €        |
| + Déficit Reporté                |     |                     | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | - € | <b>159 301,33 €</b> | <b>159 301,33 €</b> |

|                                  |     |                     |                     |
|----------------------------------|-----|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice           | - € | 65 952,57 €         | 65 952,57 €         |
| + Excédent Reporté               |     | 93 348,76 €         | 93 348,76 €         |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | - € | <b>159 301,33 €</b> | <b>159 301,33 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. Pas de commentaire sur ce camping ? Nous allons attaquer la 3ème année de saison pleine. Un appel au peuple , vous avez du recevoir, si ce n'est déjà fait, le 18 ce n'est pas ce samedi, c'est l'autre, appel au peuple et aux bras, costauds et intelligents pour monter les tentes, les flowers. Si vous êtes libres le samedi 18, le matin, vous viendrez aider à monter les tentes.

**Madame RABASSA** : Nous n'avons rien reçu monsieur le Maire.

**Monsieur le MAIRE** : Ils l'ont envoyé par mail. Les mails ça n'arrive pas partout, ça flotte. On n'a pas les mails de l'opposition ? Je vous le dis aujourd'hui, vous pouvez venir et participer.

**Madame RABASSA** : Monsieur le Maire, à ce sujet , je rebondis effectivement, parce que souvent on ne reçoit pas quand il y a des invitations par des associations. Quand ils envoient des invitations à la mairie , que c'est rebasculé sur les conseillers municipaux, nous ne les recevons, souvent, pas. Ce serait souhaitable effectivement, que quand les mails arrivent en mairie, ce soit basculé à tout le groupe des conseillers municipaux.

**Monsieur le MAIRE** : Alors c'est quoi cette histoire de mails là ?

**Madame RABASSA** : Et opposition comprise.

**Monsieur le MAIRE** : Alors, l'opposition ne reçoit pas quoi ?

**Madame RABASSA** : Souvent les invitations.

**Monsieur le MAIRE** : Les invitations à des manifestations ?

**Madame RABASSA** : Les invitations à des manifestations. Alors quand on vous invite monsieur le Maire et qu'on n'invite pas tous les conseillers municipaux, alors ça nous arrive malheureusement.

**Monsieur le MAIRE** : Oui c'est désagréable ça. Je vais voir pourquoi vous ne le recevez pas. Pas tout hein ? Certains ? Jamais ? Très rarement. Parfois alors. Il y a une fuite quelque part ? Je vais voir pour remédier à ça . Et vous le dites que maintenant. C'est depuis le début ça ?

**Madame RABASSA** : On vous a déjà fait la remarque mais c'est vrai que c'est récurrent. Ça serait bien que tout le monde les reçoivent, les conseillers de l'opposition compris. Même si ce n'est que quelques-uns, je ne pense pas que ça change la donne.

**Monsieur le MAIRE** : Ce sont des invitations à des manifestations, c'est ça ? Je vais regarder. Qui c'est qui s'occupe de ça ? Ce n'est pas normal. Et par le passé, avec les 3 ans que l'on vient de vivre c'était pareil ? Pourquoi certaines fois et pas d'autres ? Je ne sais pas. Ce n'est pas volontaire toujours. Puisque les manifestations sont publiques, ce sont les élus , tout le monde est élu. On va y remédier.

**Madame RABASSA** : Je vous remercie monsieur le Maire, parce que c'est vrai que c'est embêtant. Car ensuite on a des présidents d'associations qui nous disent : « Mais pourtant, on a envoyé l'invitation ». On se trouve un peu pris à partie c'est un peu désagréable.

**Monsieur le MAIRE** : Tout à fait. Ce sera fait, vous aurez tous des invitations aux différentes invitations qu'on a. Alors ça a été voté. C'est toujours la même sentence je présume. Sauf peut-être pour le camping, ça peut être différent. Vous vous abstenes aussi ? Sur le budget ?

**Madame RABASSA** : Vous le savez, chaque année c'est une question de principe, on s'abstient . Après on reconnaît, qu'il y a eu d'énormes efforts de faits sur le camping.

**Monsieur le MAIRE** : Merci.

**Madame RABASSA** : Je vous l'ai déjà dit. Et c'est vrai que c'est très bien ce qui a été fait sur le camping. Voilà. Mais par principe, nous nous abstenons.

**Monsieur le MAIRE** : Très bien. Cela ne vous empêche pas de venir nous aider le 18.

**Madame RABASSA** : Si on l'avait su plus tôt, il n'y aurait pas pu de problème je pense.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D07**

**Objet : Budget Primitif pour 2015 – Budget annexe du complexe hôtelier de plein air.**

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Annexe du Complexe Hôtelier de plein air dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 230 405,35 €        | 230 405,35 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | 29 776,93 €         | 29 776,93 €         |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>260 182,28 €</b> | <b>260 182,28 €</b> |

|                                   |  |                     |                     |
|-----------------------------------|--|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 260 182,28 €        | 260 182,28 €        |
| + Excédent Reporté                |  | - €                 | - €                 |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>260 182,28 €</b> | <b>260 182,28 €</b> |

### Section d'Investissement

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses de l'exercice           | - €        | 159 301,33 €        | 159 301,33 €        |
| + Déficit Reporté                |            |                     | - €                 |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>159 301,33 €</b> | <b>159 301,33 €</b> |

|                                  |            |                     |                     |
|----------------------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Recettes de l'exercice           | - €        | 65 952,57 €         | 65 952,57 €         |
| + Excédent Reporté               |            | 93 348,76 €         | 93 348,76 €         |
| <b>Recettes d'Investissement</b> | <b>- €</b> | <b>159 301,33 €</b> | <b>159 301,33 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Monsieur le MAIRE** : Alors dossier numéro 7. Moi en dossier numéro 7 , j'ai madame Carcelle qui doit nous parler de la subvention d'exploitation du budget annexe du complexe hôtelier de plein air.

**7) Subvention d'exploitation au budget annexe du complexe hôtelier de plein air -  
rapporteur : Madame Corinne CARCELLE**

**Vu** l'article L. 2224-1 du CGCT qui dispose que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

**Vu** l'alinéa 1 de l'article L.2224-2 qui interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

**Considérant**, toutefois, que l'alinéa 2 prévoit trois dérogations à ce strict principe de l'équilibre :

La collectivité de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

1. si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
2. si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
3. si après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

**Considérant** que le budget annexe du Complexe Hôtelier de Plein Air de la commune de Montech se trouve dans la deuxième situation. En effet, pour maintenir l'équipement opérationnel il a été nécessaire de poursuivre la remise en état des équipements suivants :

- alimentation électrique et en eau potable des emplacements,
- réseau d'éclairage public du site,
- mobilhomes saisonniers
- deuxième bloc sanitaire et local vélo,

**Considérant** que au regard de la fréquentation actuelle et des prix actuellement pratiqués il n'est pas envisageable de procéder à une augmentation des tarifs des prestations,

**Ainsi**, pour le budget 2015, il est nécessaire de verser une subvention d'exploitation du budget principal vers le budget annexe du Complexe Hôtelier de Plein Air de 30 000 euros.

**Vu** les propositions de budgets faites en commission finances le 30 mars 2015,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'autoriser** le versement d'une subvention d'exploitation par le budget principal de la commune au budget annexe du complexe hôtelier de plein air à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2015.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. C'est ce qu'on vient de dire toute à l'heure. En effet, on est obligés, sauf augmenter considérablement les tarifs, très considérablement, vous imaginez pour gagner 30 000€, de procéder de la sorte. Donc c'est une exception à une politique concernant l'interdiction aux communes de prendre en charge en budget propre les dépenses liées à ses services. Donc on abonde 30 000€ du budget principal de la commune sur ce budget du complexe hôtelier annexe. Là par contre c'est l'unanimité, je l'espère ? Non ? L'opposition est contre ça ? Ce n'est pas possible.

**Madame RABASSA** : Non, monsieur le Maire, vous êtes trop intelligent pour savoir que l'on fait les choses . Il faut être logique par rapport à ce que l'on vient de voter précédemment. Nous nous abstenons sur les budgets annexes. Nous nous sommes abstenus sur le budget du camping, et là de facto, nous nous abstenons pour cette subvention. Bien évidemment. Encore une fois, je vous l'ai dit. Je trouve qu'il y a de gros efforts qui ont été faits sur le camping, et nous soutenons cet effort. Mais nous ne pouvons pas voter pour le budget annexe du camping. Nous sommes dans l'opposition.

**Monsieur le MAIRE** : Je ne vous demande pas de voter pour le budget annexe. De ce budget annexe découle une subvention et c'est primordial.

**Madame RABASSA** : Oui mais, vous le savez bien, on n'est pas dans la polémique vous le savez. Ça découle de la délibération précédente.

**Monsieur le MAIRE** : Donc 6 abstentions et le reste pour, pour que nous abondions de 30 000 euros. Pas de commentaire.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D08**

**Objet : Subvention d'exploitation au budget annexe du complexe hôtelier de plein**

Votants : 29

Abstentions : 6

Exprimés : 23

Contre : 0

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Vu** l'article L. 2224-1 du CGCT qui dispose que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

**Vu** l'alinéa 1 de l'article L.2224-2 qui interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

**Considérant**, toutefois, que l'alinéa 2 prévoit trois dérogations à ce strict principe de l'équilibre :

La collectivité de rattachement peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- si après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

**Considérant** que le budget annexe du Complexe Hôtelier de Plein Air de la commune de Montech se trouve dans la deuxième situation. En effet, pour maintenir l'équipement opérationnel il a été nécessaire de poursuivre la remise en état des équipements suivants :

- alimentation électrique et en eau potable des emplacements,
- réseau d'éclairage public du site,
- mobilhomes saisonniers
- deuxième bloc sanitaire et local vélo,

**Considérant** que au regard de la fréquentation actuelle et des prix actuellement pratiqués il n'est pas envisageable de procéder à une augmentation des tarifs des prestations,

**Ainsi**, pour le budget 2015, il est nécessaire de verser une subvention d'exploitation du budget principal vers le budget annexe du Complexe Hôtelier de Plein Air de 30 000 euros.

**Vu** les propositions de budgets faites en commission finances le 30 mars 2015,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Autorise** le versement d'une subvention d'exploitation par le budget principal de la commune au budget annexe du complexe hôtelier de plein air à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2015.

**Monsieur le MAIRE** : Madame Llaurens, fixation des taux de taxes directes locales pour 2015.

**8) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2015**

*rapporteur : Mme Nathalie LLAURENS*

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Considérant** les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les services fiscaux (Etat 1259-COM 1, et 1259-COM 2),

**Considérant** que, compte tenu de l'évolution des bases nettes, le produit attendu, à taux constants, de la fiscalité directe de la commune (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises) est estimé à 3 136 531 €,

**Considérant** les taux d'imposition de l'année 2014, à savoir :

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation                       | 21.13 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties     | 29.79 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties | 127.14 % |
| - Cotisation foncière des entreprises     | 29.29 %  |

**Considérant** que le produit prévisionnel à taux constants serait de 3 136 531 € auquel viendront s'ajouter les produits de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Taxe Additionnelle sur les Surfaces COMmerciales (TASOM) et de l'Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) pour un montant prévisionnel de 247 652 €. Soit un total de 3 384 183€,

**Considérant** que ce produit sera minoré de la contribution au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) pour un montant prévisionnel de 212 953 €,

**Considérant** les propositions discutées lors du débat d'orientation budgétaire,

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **De fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :**

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation                       | 21.76 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties     | 30.68 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties | 130.93 % |
| - Cotisation foncière des entreprises     | 30.16 %  |

COMMUNE : 126 MONTECH  
 ARRONDISSEMENT : 82 MONTAUBAN  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MONTECH



N° 1268 COM (1)

TAUX  
**FDL**  
 2015

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

| I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS                  |                                       |                                        |                                      |                                            |                                                        |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
|                                                           | Base de imposition effective 2014 (1) | Taux d'imposition communal de 2014 (2) | Taux d'imposition plafonnés 2015 (3) | Base de imposition prévisionnelle 2015 (4) | Produits à taux constants (col 4 x col 2 ou col 3) (5) |
| Taxe d'habitation                                         | 6 729 948                             | 21,13                                  | >>>                                  | 5 870 000                                  | 1 240 331                                              |
| Taxe foncière (bâti)                                      | 4 333 747                             | 29,79                                  | >>>                                  | 4 800 000                                  | 1 370 340                                              |
| Taxe foncière (non bâti)                                  | 132 332                               | 127,14                                 | >>>                                  | 133 700                                    | 188 888                                                |
| CFE                                                       | 1 218 180                             | 29,29                                  | >>>                                  | 1 215 000                                  | 365 874                                                |
| Base de taxe d'habitation relatives aux logements vacants |                                       |                                        | >>>                                  | Total :                                    | 3 138 631                                              |
| Base de taxe d'habitation sur les résidences secondaires  |                                       |                                        | >>>                                  |                                            |                                                        |

| II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL                     |   |         |   |         |   |                                                                       |
|---------------------------------------------------------|---|---------|---|---------|---|-----------------------------------------------------------------------|
| 1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 |   |         |   |         |   |                                                                       |
| Produit nécessaire à l'équilibre du budget              | - | 118 937 | - | 11 167  | - | 23 268                                                                |
| Total allocations compensatoires                        | - |         | - | 212 863 | - | 166 328                                                               |
|                                                         | - |         | - |         | - | 89 088                                                                |
|                                                         | - |         | - |         | - | DCRTP                                                                 |
|                                                         | - |         | - |         | - | TASCOM                                                                |
|                                                         | - |         | - |         | - | Produit de la CURE                                                    |
|                                                         | - |         | - |         | - | Produit des FFR                                                       |
|                                                         | - |         | - |         | - | Prélèvement pour la FDRIF                                             |
|                                                         | - |         | - |         | - | Prélèvement CIR                                                       |
|                                                         | - |         | - |         | - | Prélèvement CIR                                                       |
|                                                         | - |         | - |         | - | Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) |
|                                                         | - |         | - |         | - | Produit attendu de la répartition des résidences secondaires          |

| 2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE                                                                             |                                            |                                              |                                            |                   |                                              |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Si l'un des taux de référence (col 2) excède le plafond (col 3) ou, à défaut, col 15 page 2, une valeur effective de taux est obligatoirement fixée |                                            |                                              |                                            |                   |                                              |                                              |
|                                                                                                                                                     | Taux de référence de 2014 (col 2 ou 3) (6) | COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (7) | Taux de référence 2015 (col 8 x col 6) (8) | 3. TAUX VOTES (9) | Base de imposition prévisionnelles 2015 (10) | Produit correspondant (col 10 x col 11) (11) |
| Taxe d'habitation                                                                                                                                   | 21,13                                      | Produit attendu                              |                                            |                   | 5 870 000                                    |                                              |
| Taxe foncière (bâti)                                                                                                                                | 29,79                                      |                                              |                                            |                   | 4 800 000                                    |                                              |
| Taxe foncière (non bâti)                                                                                                                            | 127,14                                     | 3 138 631                                    |                                            |                   | 133 700                                      |                                              |
| CFE                                                                                                                                                 | 29,29                                      | Produit à taux constants (5 décimales)       |                                            |                   | 1 215 000                                    |                                              |
| Le diminution vers les taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre)                                             |                                            |                                              |                                            |                   |                                              | Produit fiscal attendu                       |

A. MONTAUBAN  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 GISELAINE VEYSSIER  
 le 05 MARS 2015

Le préfet,  
 le

A  
 Le maire,  
 le



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

**Madame LLAURENS** : Soit une augmentation des taux de 3% .

**Monsieur le MAIRE** : Merci madame Llaurens. Alors des commentaires, des débats sur cette nouvelle fixation de nos taux pour nos taxes de 2015 qui nous alimentent en grande partie en plus de nos dotations de l'état et des autres collectivités que nous percevons ? Des commentaires assurément. Madame Puigdevall.

**Madame PUIGDEVALL** : Simplement pour parler au nom du groupe, fidèles à nos opinions et à notre façon de penser au niveau gestion, nous sommes contre cette augmentation du taux d'imposition, puisque nous pensons qu'il y a d'autres solutions pour qu'il y ait moins d'impact d'augmentation sur ce taux et notamment alléger les charges de personnel. Fidèles à nous-même. Merci.

**Monsieur le MAIRE** : Très bien. Donc ce serait un acte, qui ne serait pas fondé sur les recettes mais sur les dépenses. C'est ça. Allègement des charges de personnel. Très bien. D'autres commentaires ? Ça ne fait pas tout à fait 3% , ça fait 2,98 % exactement . Enfin vous avez vu ça, en Commission des Finances, je suppose. D'autres commentaires sur ces taxes directes locales pour 2015 ? Un effort certes demandé à nos contribuables, un effort ténu, mais que moi j'estime nécessaire. Puisque nous réalisons, et pour réaliser il faut avoir des sous, en tenant compte bien sûr, de la baisse des dotations de l'état, dont nous avons parlé aux orientations budgétaires bien évidemment. Pas d'autre observation ? Donc, si j'ai bien compris, si je mets aux voix, ceux qui sont pour ? Relevez le bras quand vous avez un pouvoir . 23 pour et 6 contre. C'est noté.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D09**

**Objet : Fixation des taux des taxes directes locales pour 2015**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 6

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Considérant** les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les services fiscaux (Etat 1259-COM 1, et 1259-COM 2),

**Considérant** que, compte tenu de l'évolution des bases nettes, le produit attendu, à taux constants, de la fiscalité directe de la commune (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises) est estimé à 3 136 531 €,

**Considérant** les taux d'imposition de l'année 2014, à savoir :

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation                       | 21.13 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties     | 29.79 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties | 127.14 % |
| - Cotisation foncière des entreprises     | 29.29 %  |

**Considérant** que le produit prévisionnel à taux constants serait de 3 136 531 € auquel viendront s'ajouter les produits de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Taxe Additionnelle sur les Surfaces COMmerciales (TASOM) et de l'Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) pour un montant prévisionnel de 247 652 €. Soit un total de 3 384 183€,

**Considérant** que ce produit sera minoré de la contribution au Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR) pour un montant prévisionnel de 212 953 €,

.../...



**Considérant** les propositions discutées lors du débat d'orientation budgétaire,

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :**

- **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

|                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation                       | 21.76 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Bâties     | 30.68 %  |
| - Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties | 130.93 % |
| - Cotisation foncière des entreprises     | 30.16 %  |

**Monsieur le MAIRE** : Ensuite, de ce fait, le budget principal de la commune pour 2015 et c'est madame Monbrun, présidente de la Commission des Finances, qui nous expose ce dossier.

**Madame MONBRUN** : Lors de la Commission Finances, le lundi 30 mars, il a été présenté aux membres de la commission tous les budgets, et plus en détail, compte par compte, le budget principal de la commune. Ces comptes vous sont présentés de la page 90 à la page 98, avec pour mémoire, le budget 2014, voté il y a 1 an. Lors de la commission, les comptes administratifs au 31 décembre 2014, servaient de base pour expliquer les écarts éventuels proposés sur certains comptes.

En résumé, ce budget, côté Dépenses de Fonctionnement, tient compte de l'intégration année complète des frais liés aux reprises en régie de la Crèche et du CLSH. Plusieurs comptes sont impactés : les charges de personnel au compte 64131, bien sûr, mais aussi les comptes alimentation, hygiène, fournitures d'entretien, les transports. En contrepartie, le compte 611 « Délégations de service public » a été nettement revu à la baisse. Toujours côté Dépenses, suite à des renégociations, les cotisations d'assurances aussi ont baissé.

Du côté des Recettes de Fonctionnement, là aussi, la reprise en régie de la Crèche a amené une hausse conséquente, notamment au compte 7066, où sont comptabilisés les frais de garde payés par les parents. Mais aussi au compte 7478, dans lequel les participations de la CAF sont inscrites, dont 290 000 € rien que pour la Crèche.

L'accent a été mis aussi, sur le compte 722, intitulé "Immobilisations Corporelles" où se trouvent les Travaux en Régie, pour la réfection des logements communaux, les travaux au Port et à la Crèche.

Un compte a été rajouté, c'est celui de la taxe sur l'électricité, qui nous sera versée directement à compter de cette année, c'est le compte 7351.

Le Recettes inférieures à celles de 2014, sont :

la dotation forfaitaire au compte 7411,

la taxe sur les déchets stockés, plus on trie, moins la DRIM a à nous reverser !

Nous totalisons en Recettes de Fonctionnement : 7 029 904,11 €

Contre les Dépenses : 6 545 376,33 €

Nous dégageons donc un excédent de Fonctionnement de : 484 527,78 €

que vous retrouvez en section d'Investissement, et qui aide à financer les nouveaux projets, ou à rembourser le capital de la dette.

Côté Investissements, les dépenses sont bien là, celles en cours (Médiathèque, Cyberbase, ...Travaux de voiries etc.), et celles à venir (l'achat du terrain pour le lycée, la vidéo-protection, entre autres). Les recettes d'Investissements, viennent en déduction des coûts, comme les subventions diverses liées à la Médiathèque, les dotations parlementaires.

Nous aurons donc recours à l'emprunt pour financer ces investissements. Les 1 670 000 €, inscrits aux comptes 16 sont proposés pour l'équilibre du budget.

Vous avez de la page 99 à 103, par opération d'équipement, les dépenses et les recettes liées à chaque investissement :

l'extension de l'école Saragnac, quasiment finie,

la création de la Médiathèque, Cyber base, avec un besoin de financement de 698 940,59 €,  
 l'extension de la cantine Larramet avec l'attente des subventions restant à percevoir de l'ordre de 130 532,30 €,  
 l'aménagement de l'impasse Mélassou, en attente des dernières factures au 31 décembre.

A partir de la page 105, vous avez les annexes liées aux emprunts, et celles aux statistiques du personnel communal.

**9) Budget Primitif pour 2015 – Budget Principal de la Commune -**  
*rapporteur : Madame Chantal MONBRUN*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Principal de la Commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nouveaux Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------------|---------------|
|-------------------|------------------|---------------|

**Section de Fonctionnement**

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 7 029 904.11 €        | 7 029 904.11 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>7 029 904.11 €</b> | <b>7 029 904.11 €</b> |

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 7 029 904.11 €        | 7 029 904.11 €        |
| + Excédent Reporté                |  |                       | - €                   |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>7 029 904.11 €</b> | <b>7 029 904.11 €</b> |

**Section d'Investissement**

|                                  |                       |                       |                       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 2 017 425.06 €        | 3 927 070.69 €        | 5 944 495.75 €        |
| + Déficit Reporté                |                       |                       | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>2 017 425.06 €</b> | <b>3 927 070.69 €</b> | <b>5 944 495.75 €</b> |

|                                         |                       |                       |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice                  | 1 013 461.00 €        | 4 149 794.80 €        | 5 163 255.80 €        |
| + Excédent Reporté                      |                       | 93 363.68 €           | 93 363.68 €           |
| + Excédent de fonctionnement capitalisé |                       | 687 876.27 €          | 687 876.27 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b>        | <b>1 013 461.00 €</b> | <b>4 931 034.75 €</b> | <b>5 944 495.75 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'adopter** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipement individualisées.

**Monsieur le MAIRE** : Merci madame Monbrun. Alors des remarques, des observations, des propositions ? Mesdames, messieurs de l'opposition ?

**Madame RABASSA** : Monsieur le Maire, merci. Je souhaiterais dire quelques mots sur ce budget très brefs au nom du groupe de l'opposition.

**Monsieur le MAIRE** : Ce sont les mots qui sont brefs, pas le budget.

**Madame RABASSA** : Le budget et les mots vont être brefs, et vous allez voir, ça va vous rappeler ce que j'ai pu dire avec le groupe l'année passée. On voulait quand même dire deux mots sur les choses positives. Effectivement, sur de très nombreuses délibérations, le groupe vote avec vous sur quelques sujets, sur quelques projets, on trouve ça très intéressant. Mais sur le budget, vous le savez bien, nous avons un point de cristallisation, toujours récurrent depuis quelques années ce sont les charges de personnel.

**Monsieur le MAIRE** : J'avais cru comprendre .

**Madame RABASSA** : Voilà. Excusez-nous d'être un peu lourd là-dessus mais je pense qu'il faut vraiment le prendre en considération puisque à nouveau cette année, nous avons environ 10% d'augmentation de ces mêmes charges du personnel, l'an passé c'était 12% et nous les compensons, principalement avec une augmentation des taux d'imposition. On essaie de vous encourager pour les années suivantes, à limiter cette hausse des coûts du personnel , parce que je pense que les taux d'imposition sur Montech, ne pourront pas augmenter ad vitam æternam. Comme moi, vous savez que dans le contexte actuel, malheureusement, les dotations de l'état sont en forte baisse, et bien évidemment on ne voit pas un équilibre à long terme qui peut s'ajuster autour d'une forte augmentation de ces mêmes charges de personnel. Alors effectivement, on comprend que ces fortes charges du personnel ont fortement augmenté du fait de la mise en régie municipale de certains services sur lesquels nous nous opposons.

**Monsieur le MAIRE** : Mais vous l'avez compris, ça y est ? Vous avez bien compris le virement de compte à compte ?

**Madame RABASSA** : On l'a bien compris monsieur le Maire, mais on vous encourage quand même à être prudent sur les années à venir, et si vous voulez, évidemment, on souhaiterait que les taux d'imposition sur Montech, se stabilisent sur le long terme, et peuvent se stabiliser effectivement même en investissant, puisque finalement on investit, mais c'est quand même l'emprunt qui couvre ses investissements. Actuellement, l'accroissement de ces charges de personnel sont financées pratiquement par l'accroissement des taux d'imposition. Donc je pense qu'il ne faut pas mélanger investissement et fonctionnement, et dans l'avenir, nous souhaitons que ces taux n'augmentent pas.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. Donc c'est un voeu, un souhait, qui est commun à tout le monde d'ailleurs. Dans l'immédiat et pour ce qui nous concerne, je tiens à vous dire, à vous toutes, vous tous d'ailleurs, qu' il faut savoir que les années les plus difficiles , quand on se projette sur le mandat, et sur tous les projets que nous avons, ceux en cours , sur les années 2015/2016. 2015-2016 sont deux années difficiles, délicates en matière de budget, en matière de recettes dépenses car nous avons en effet bon nombre de réalisations à assumer, notamment et une qui n'était pas prévue. On est bien d'accord, on l'a dit avec l'acquisition des terrains, pour le lycée, ça n'était pas prévu, et donc il faut y faire face. Vous avez raison, je pense qu'effectivement, les impôts, on ne les a pas trop augmentés. Quand on dit qu'on augmente de 2,98 % ce n'est pas énorme. Moi je me suis amusé, personnellement, si on peut dire, à regarder une feuille d'impôt sur Montech, depuis 12 ans. Et effectivement j'ai pu noter, les fréquences d'augmentation des impôts sur la ville de Montech, pour le foncier bâti, par exemple. Et on voit que, ça a doublé en 12 ans. Ce qui est normal . Et on voit les progressions année par année, mais on voit aussi des périodes de stabilité, et des petites progressions, qui à chaque fois, ne sont jamais extraordinaires. Mais il faut toujours progresser. Nous serions dans une localité, où effectivement, la démographie ferait en sorte qu'on soit relativement stagnant, déjà bien dotée de structures, d'infrastructures intéressantes, on pourrait dire , on stabilise les impôts, voire on les baisse. Ce n'est pas le cas. Vous le disiez fort justement, et nous le savons tous, que les recettes qui sont issues des dotations de l'état sont en forte baisse, c'est évident. Nous sommes en train de travailler, je fais ça, le corollaire avec la dotation, avec la communauté des communes, pour voir les transferts des compétences qui peuvent se faire, pour faire en sorte de basculer sur la communauté de communes, certaines compétences, qui feraient qu'on allégerait notre budget à nous. C'est la politique de certaines communes, dans le concert des Communautés de Communes de transférer certaines compétences. On constate un budget relativement restreint parce que les compétences ont été transférées sur la Communauté de

Communes. Pour le contribuable, ça revient au même, il faut le savoir. Je vous rappelle qu'au niveau de la communauté des Communes, les impositions, et notamment celles dont on va parler la semaine prochaine, si je ne m'abuse, ont un peu évolué et seront stagnantes cette année. Voilà, on ne massacre pas les contribuables. Vous rappeler aussi le taux d'endettement, je me suis amusé à refaire le calcul depuis 2010, du montant de la dette par habitant, concernant la ville de Montech, je peux les rappeler, il n'y a pas d'effroi à cela. En 2010, nous étions à 2966€ par habitant, à Montech, 2011 on baisse un peu 2793€, 2012 2644€, cela a baissé l'endettement par habitant. 2013 2525€ et 2014 2630€. Donc nous sommes aussi, j'allais dire dans une bonne moyenne, nous sommes dans un ratio d'endettement pour la population, fort heureusement. Souvenez-vous, et c'est vous qui aviez commencé madame Rabassa, du temps que vous étiez aux affaires, à réduire l'endettement de la commune parce que nous étions dans le rouge, je vous le rappelle, suite à un passé relativement élogieux en matière d'investissement à l'époque. Donc nous continuons cette politique-là, d'assainissement des comptes, pour faire en sorte que nous soyons dans de bonnes considérations. Votre propos est tout à fait exact, sauf que, pour que fonctionne une collectivité comme la notre, qui est une collectivité, je vous le rappelle, en plein essor, il faut que nous ayons des recettes adéquates. L'an dernier, nous avons augmenté de 2,5 % je crois, pour faire simple, un peu moins que cette année, à un chouia près, ça nous avait rapporté je crois, 140 000 €. Cette année, les 2,98% que l'on met en plus, ça nous rapporte, 100 000€. Moins que l'an dernier. Il en faudrait plus effectivement. Il en faudrait plus. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Votre raisonnement est logique pour un raisonnement des personnes qui sont dans l'opposition, mais après en effet les encouragements à prendre en compte pour faire baisser le chapitre du personnel, nous y veillons bien, en ce qui concerne le chapitre du personnel. Nous avons les effets qui ne se reproduiront plus l'année prochaine, en ce qui concerne les reprises en régie de ces différents personnels en service. On les a évoqués, l'ALAE et la crèche notamment. On réfléchit aussi également, vous le savez, sur l'assainissement et l'eau, on verra bien. Mais bon ça ne va pas se reproduire tous les ans, on ne va pas reprendre chaque année en régie d'autres services, bien évidemment. Ce qui fait que les années, je le répète, difficiles, c'est 2015, 2016 et ensuite effectivement nous aurons un rythme de croisière, sauf pépins, mais je ne vois pas lesquels, beaucoup plus serein. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce budget primitif 2015, qui est un budget on ne peut plus sage, de la commune de Montech. Alors, ce faisant, vous vous abstenez ou vous votez contre ? Vous votez contre ? Farouchement contre.

**Madame RABASSA** : Pas farouchement contre monsieur le Maire, on est juste contre. Je pense qu'on est raisonnable. Merci.

**Monsieur le MAIRE** : Nous avons l'avantage d'avoir devant nous la durée, et on pourra en reparler chaque année, voire à mi-temps de chaque année pour voir comment cela se traduit. Je consulte le reste de l'assemblée. J'ai 6 contre. Qui est pour ? 23 pour. Le budget primitif 2015 de la commune de Montech est donc adopté.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D10**

**Objet : Budget Primitif pour 2015 – budget principal de la commune**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 6

Pour : 23

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour 2015 du Budget Principal de la Commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme il suit :

| Restes à Réaliser | Nx Crédits | Total BP 2015 |
|-------------------|------------|---------------|
|-------------------|------------|---------------|

### Section de Fonctionnement

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice            |  | 7 029 904.11 €        | 7 029 904.11 €        |
| + Déficit Reporté                 |  | - €                   | - €                   |
| <b>Dépenses de Fonctionnement</b> |  | <b>7 029 904.11 €</b> | <b>7 029 904.11 €</b> |

|                                   |  |                       |                       |
|-----------------------------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice            |  | 7 029 904.11 €        | 7 029 904.11 €        |
| + Excédent Reporté                |  |                       | - €                   |
| <b>Recettes de Fonctionnement</b> |  | <b>7 029 904.11 €</b> | <b>7 029 904.11 €</b> |

### Section d'Investissement

|                                  |                       |                       |                       |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses de l'exercice           | 2 017 425.06 €        | 3 927 070.69 €        | 5 944 495.75 €        |
| + Déficit Reporté                |                       |                       | - €                   |
| <b>Dépenses d'Investissement</b> | <b>2 017 425.06 €</b> | <b>3 927 070.69 €</b> | <b>5 944 495.75 €</b> |

|                                         |                       |                       |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de l'exercice                  | 1 013 461.00 €        | 4 149 794.80 €        | 5 163 255.80 €        |
| + Excédent Reporté                      |                       | 93 363.68 €           | 93 363.68 €           |
| + Excédent de fonctionnement capitalisé |                       | 687 876.27 €          | 687 876.27 €          |
| <b>Recettes d'Investissement</b>        | <b>1 013 461.00 €</b> | <b>4 931 034.75 €</b> | <b>5 944 495.75 €</b> |

**Considérant** le projet de budget présenté en Commission « Finances » le 30 mars 2015,

**Après** avoir examiné les documents budgétaires présentés en annexe,

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité :

**Adopte** le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'équipement individualisées.

**Monsieur le MAIRE** : Nous en venons à monsieur Bély concernant un remboursement d'un dépôt de garantie . Nous saignons encore la Commune, puisque nous allons devoir de l'argent monsieur Bély. On n'a pas le beau rôle.

### **10) Gestion d'un logement communal : remboursement d'un dépôt de garantie**

*rapporteur : M. Robert BELY*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs,

**Considérant** qu'un bail a été conclu le 28 mars 2007, aux termes duquel la Commune a donné en location à usage d'habitation, un appartement situé 128 Route de Lavilledieu, 82700 MONTECH, à Monsieur COURT Pierre,

**Considérant** que, conformément à l'article 4 dudit contrat, une caution d'un montant de 300,00 € a été versée par le locataire, en garantie de l'exécution de ses obligations contractuelles,

**Considérant** que, Monsieur COURT Pierre a quitté son logement le 31 mars 2015 et qu'il est opportun que soit restitué le dépôt de garantie versé,

### **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 300,00 € versé initialement par le locataire Monsieur COURT Pierre dans le cadre du contrat de bail susmentionné,
- **De dire** que la dépense sera imputée au Chapitre 16 article 165 du budget de la commune,
- **De l'autoriser** à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des objections à ce que nous remboursions ces 300€ à monsieur Court Pierre qui nous a restitués les locaux dans un état normal? Je vous signale à ce sujet, mais j'avais demandé à madame Laveron de le faire, il faudra le faire, un petit exposé récapitulatif du nombre de loyers que nous avons, ce que nous percevons, remis en état etc. J'ai une fronde à ma droite. Pardon , vous ne voulez pas faire ce petit rapport ? On en a 8 on me dit on, pour voir comment ça fonctionne etc.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D11**

**Objet : Gestion d'un logement communal : remboursement d'un dépôt de garantie**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs,

**Considérant** qu'un bail a été conclu le 28 mars 2007, aux termes duquel la Commune a donné en location à usage d'habitation, un appartement situé 128 Route de Lavilledieu, 82700 MONTECH, à Monsieur COURT Pierre,

**Considérant** que, conformément à l'article 4 dudit contrat, une caution d'un montant de 300,00 € a été versée par le locataire, en garantie de l'exécution de ses obligations contractuelles,

**Considérant** que, Monsieur COURT Pierre a quitté son logement le 31 mars 2015 et qu'il est opportun que soit restitué le dépôt de garantie versé,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 300,00 € versé initialement par le locataire Monsieur COURT Pierre dans le cadre du contrat de bail susmentionné,
- **Dit** que la dépense sera imputée au Chapitre 16 article 165 du budget de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le MAIRE** : Monsieur Cassagneau, lui, il va nous parler des transports scolaires 2015/2016 participation financière de la commune et du Conseil Général, désormais Conseil Départemental . Monsieur Cassagneau, vous avez la parole.

**Monsieur CASSAGNEAU** : Merci monsieur le Maire. Ce qui représente ces aides, ces subventions, à peu près 20 000€ par an.

## 11) Transports scolaires 2015/2016 : participation financière de la commune

rapporteur : M. Grégory CASSAGNEAU

**Considérant** que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la prise en charge partielle ou totale, par la commune de la participation financière des familles aux frais du transport scolaire organisé par le Conseil Général ;

**Considérant** que la participation des familles pour la rentrée prochaine décidée par l'Assemblée Départementale, au taux de 100%, s'élève à **92 €** pour les demi-pensionnaires et **46 €** pour les internes ;

**Considérant** la réflexion menée avec les services du Conseil Général dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2015/2016 ;

**Considérant** le souhait de la municipalité d'aider les familles en matière de transports scolaires ;

**Considérant** que la commission « Education et Culture » du 31 mars 2015 s'est prononcée favorablement pour le maintien de la prise charge déjà en vigueur et son extension aux enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne ;

### **Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **D'accepter** la prise en charge des frais de transport scolaires des enfants résidant sur la Commune, selon les modalités suivantes :
  - a) **les enfants scolarisés en primaire dans le département, hors de Montech**, en raison d'une situation dérogatoire liée à la spécificité de l'établissement, bénéficieront d'une prise en charge par la Mairie à hauteur de 50 %, soit un abonnement ramené à 46 € (au lieu de 92 €),
  - b) **les enfants scolarisés au collège de Montech**, bénéficieront d'une prise en charge par la Commune de 75 %, soit un abonnement à 23 € (au lieu de 92 €),
  - c) **les enfants scolarisés dans le département, hors de Montech**, fréquentant les collèges (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technique et agricole), les lycées, LEP et CFA (BEP, CAP, BAC) et les établissements d'enseignement supérieur (BTS, IUP, université,...), bénéficieront d'une réduction des tarifs prise en charge par la Commune, à hauteur de 50 %, soit un abonnement à 46 € (au lieu de 92 €) pour les demi-pensionnaires et 23 € (au lieu de 46 €) pour les pensionnaires.
- **De dire** que les dépenses seront imputées au Budget Principal de la Commune 2015 article 62878,
- **De l'autoriser** à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le MAIRE** : Merci. On m'a fait savoir qu'il y avait à peu près actuellement une dizaine d'enfants concernés. Une dizaine. Il se peut que, monsieur Valmary a raison de faire la moue, et ce n'est pas beaucoup. Mais il se peut que la prestation appelle quelques candidats de plus. Donc c'est pour dire, ce n'est pas pléthore. Il s'agit donc d'étendre cette participation aux transports scolaires, aux jeunes qui vont aller dans l'enseignement supérieur. Y- a- t'il des objections à cela ? Si ? Monsieur Valmary ?

**Monsieur VALMARY** : Ce n'est pas une objection , c'est une explication. La différence de tarif entre ce que vous appelez les demi-pensionnaires et les internes ? Pour simplifier le débat pour moi, un demi-pensionnaire , c'est celui qui mange à midi. Il fait un aller le matin, et un retour le soir. Un interne, un aller et un retour que dans la semaine.

**Monsieur le MAIRE** : Ou deux ou quatre, puisqu'il rentre le mercredi.

**Monsieur VALMARY** : Il rentre le mercredi ?

**Monsieur le MAIRE** : Oui il rentre le mercredi. Voilà. C'est pour ça qu'il y a une différence de tarif. Oui parce que maintenant, ce n'est plus de notre temps, monsieur Valmary, où les pensionnaires, moi ça ne me concernait pas j'étais demi-pensionnaire, partaient le dimanche soir, et rentraient souvent le samedi à 13h00. Et ils n'habitaient pas loin, à Montricoux pour ce qui me concerne. Donc les temps ont changé, le vrai pensionnat n'existe plus..

**Monsieur VALMARY** : Merci.

**Monsieur le MAIRE** : Bon merci pour ces demandes d'explication. Tout le monde en est d'accord si j'ai bien compris ? Ainsi sera fait, et nous suivrons le dossier de près, pour voir le nombre de candidats à cette aide.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D12**

**Objet : Transports scolaires 2015/2016 : participation financière de la commune.**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Considérant** que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la prise en charge partielle ou totale, par la commune de la participation financière des familles aux frais du transport scolaire organisé par le Conseil Général ;

**Considérant** que la participation des familles pour la rentrée prochaine décidée par l'Assemblée Départementale, au taux de 100%, s'élève à **92 €** pour les demi-pensionnaires et **46 €** pour les internes ;

**Considérant** la réflexion menée avec les services du Conseil Général dans le cadre de la préparation de rentrée scolaire 2015/2016 ;

**Considérant** le souhait de la municipalité d'aider les familles en matière de transports scolaires ;

**Considérant** que la commission « Education et Culture » du 31 mars 2015 s'est prononcée favorablement pour le maintien de la prise charge déjà en vigueur et son extension aux enfants scolarisés dans l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte** la prise en charge des frais de transport scolaires des enfants résidant sur la Commune, selon les modalités suivantes :
  - **les enfants scolarisés en primaire dans le département, hors de Montech**, en raison d'une situation dérogatoire liée à la spécificité de l'établissement, bénéficieront d'une prise en charge par la Mairie à hauteur de 50 %, soit un abonnement ramené à 46 € (au lieu de 92 €),
  - **les enfants scolarisés au collège de Montech**, bénéficieront d'une prise en charge par la Commune de 75 %, soit un abonnement à 23 € (au lieu de 92 €),
  - **les enfants scolarisés dans le département, hors de Montech**, fréquentant les collèges (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> technique et agricole), les lycées, LEP et CFA (BEP, CAP, BAC) et les établissements d'enseignement supérieur (BTS,IUP, université,...), bénéficieront d'une réduction des tarifs prise en charge par la Commune, à hauteur de



50 %, soit un abonnement à 46 € (au lieu de 92 €) pour les demi-pensionnaires et 23 € (au lieu de 46 €) pour les pensionnaires.

- **Dit** que les dépenses seront imputées au Budget Principal de la Commune 2015 article 62878,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le MAIRE** : Monsieur Jeandot, lui va nous parler, ce n'est plus les clochers etc. de bornes mixtes au port fluvial de Montech.

**12) Demande de subvention pour la fourniture et la pose de bornes mixtes au port fluvial de Montech**

*rapporteur : M. Philippe JEANDOT*

**Considérant** que la commune de Montech souhaite procéder au réaménagement du port de plaisance situé le long du canal latéral à la Garonne, Grand Site de Midi-Pyrénées, pour améliorer l'accueil des plaisanciers,

**Considérant** que cet aménagement nécessite le changement des bornes d'alimentation en eau et en électricité, pour les bateaux stationnés soit à l'année ou durant une période supérieure à 1 mois ainsi que pour les plaisanciers de passage,

**Considérant** que suite à l'installation de ces nouvelles bornes, les fluides (eau et électricité) seront facturés soit à l'unité (litre et kWh) pour les utilisateurs utilisant des bornes avec défalqueurs, soit moyennant l'utilisation de jetons correspondant à une certaine quantité d'eau ou d'électricité pour les bornes avec monnayeur,

**Considérant** que ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées,

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Intercommunalité et Economie » réunie le 12 février 2015,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **De solliciter** la participation financière du Conseil Général de Tarn-et-Garonne et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour la fourniture et la pose de bornes mixtes au port de plaisance de Montech,

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| - Subvention Conseil Général (25%)                | 10 788.80 € |
| - Subvention Conseil Régional Midi-Pyrénées (25%) | 10 788.80 € |
| - Autofinancement                                 | 21 577.60 € |

**TOTAL**

**43 155.20 € HT**

- **De l'autoriser** à prendre toutes les mesures et à signer tous actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Monsieur le MAIRE** : Merci monsieur Jeandot. Une remarque de ma part, pour ceux que ça intéresse, vous pouvez aller voir, il y a encore les travaux, la moitié des bornes a été posée, j'ai vu ça toute à l'heure. La gestion de ce port qui nous incombe là à la mairie, est en train de se peaufiner, ce qui fait qu'il n'y aura plus de bateau, s'il y en a on pourra les éjecter, il y aura donc des précisions concernant l'eau et l'électricité, ce sera beaucoup plus « sérieux », parce qu'avant, excusez-moi l'expression c'était un peu le « foutoir ». C'est un peu le « foutoir » on essayait de voir les « marins » pour voir ce qu'ils consommaient, ils consommaient, ils ne consommaient pas. Là ce sera de la gestion efficace et qui est très appréciée des habitués, des personnes qui viennent mouiller, jeter l'ancre au port de Montech. On a eu quelques perturbations entre la fuite sur le Tembourel et la mise à sec du canal, avec en plus le retard de livraison des bornes, c'était un peu le bazar mais là ça y est tout est remis en ordre, tout va l'être et dès cet été, ce port aura une belle mine. Très bien. J'en profite d'ailleurs pour que tout le monde soit bien au courant, l'installation du « Bistro Constant », le restaurant de monsieur Constant,

va être poursuivi, par la construction d'un hôtel. Petite hôtellerie. C'est en études, c'est dans les tuyaux. La commune va être amenée à céder une petite parcelle, une infime parcelle, de la Papèterie, qui nous appartient, pour de façon adjointe construire un hôtel qui appartiendra bien sûr à l'hôtellerie Constant. Je vous en informe, ça va donner de la vie etc.à ce site qui est assez remarquable. Pour ce qui concerne cette demande de subvention, personne n'est contre cette demande de subvention, je présume ? Pour quasiment la moitié du montant des dépenses ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D13**

**Objet : Demande de subvention pour la fourniture et la pose de bornes mixtes au port fluvial de Montech.**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Considérant** que la commune de Montech souhaite procéder au réaménagement du port de plaisance situé le long du canal latéral à la Garonne, Grand Site de Midi-Pyrénées, pour améliorer l'accueil des plaisanciers,

**Considérant** que cet aménagement nécessite le changement des bornes d'alimentation en eau et en électricité, pour les bateaux stationnés soit à l'année ou durant une période supérieure à 1 mois ainsi que pour les plaisanciers de passage,

**Considérant** que suite à l'installation de ces nouvelles bornes, les fluides (eau et électricité) seront facturés soit à l'unité (litre et kWh) pour les utilisateurs utilisant des bornes avec défalqueurs, soit moyennant l'utilisation de jetons correspondant à une certaine quantité d'eau ou d'électricité pour les bornes avec monnayeur,

**Considérant** que ces travaux pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées,

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Intercommunalité et Economie » réunie le 12 février 2015,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Accepte de solliciter** la participation financière du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour la fourniture et la pose de bornes mixtes au port de plaisance de Montech,

- |                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| • Subvention Conseil Départemental (25%)          | 10 788.80 € |
| • Subvention Conseil Régional Midi-Pyrénées (25%) | 10 788.80 € |
| • Autofinancement                                 | 21 577.60 € |

**TOTAL**

**43 155.20 € HT**

**Monsieur le MAIRE :** Pour en finir, c'est monsieur Soussirat pour la Société Française des Habitations Economiques : maintien de garantie. Si je comprends bien, on maintient les garanties d'emprunt d'une société à sa filiale. Monsieur Soussirat, vous avez la parole.

**13) Société Française des Habitations Economiques : maintien de garantie**

*rapporteur : M. Bruno SOUSSIRAT*

**Vu** l'article L443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération n° 2004/06-FIN.08a du 16 juin 2004 relative à la garantie partielle d'emprunt au Groupe ARCADE pour la construction locatifs (terrain et 4 logements),

**Vu** la délibération n° 2004/06-FIN.08b du 16 juin 2004 relative à la garantie partielle d'emprunt au Groupe ARCADE pour la construction de logements locatifs (terrain et 32 logements),

**Considérant** que le 16 juin 2004, la commune a accordé une garantie financière pour le remboursement d'emprunt,

**Vu** la demande formulée par le Groupe ARCADE – Société Française des Habitations Economiques – S.A. HLM (Résidence « Le Lys Blanc » - 974 avenue du Pirée – 34000 MONTPELLIER) tendant à construire 36 logements individuels locatifs sur la Commune de Montech (82700), lieu-dit « Lacarral »,

**Considérant** que par courrier du 05 mars 2015, la Société Française des Habitations Economiques nous informe que les logements de l'opération « le clos de boutanelle » impasse des Pervenches sont cédées à leur filiale la société Mésolia-Habitat, sise 16-20 rue Henri Expert 33200 BORDEAUX,

**Considérant** que cette cession consiste pour la SFHE en une restructuration de patrimoine,

**Considérant** que la SFHE a notifié aux prêteurs le projet de cession et requis la confirmation de l'absence d'opposition de leur part,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **De maintenir** les garanties d'emprunt, initialement accordées à la société SFHE, à sa filiale Mésolia-Habitat, sise 16-20 rue Henri Expert 33200 BORDEAUX pour les logements de l'opération « le clos de la boutanelle,
- **De l'autoriser** à signer l'attestation de maintien de garantie relative à cette opération.
- 

**Monsieur le MAIRE** : Merci monsieur Soussirat. Donc il s'agit ni plus ni moins de transporter les garanties d'une société qui en a repris une autre. Pas d'objection ?

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D14**

**Objet : Société Française des Habitations Economiques : maintien de garantie**

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Vu** l'article L443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** la délibération n° 2004/06-FIN.08a du 16 juin 2004 relative à la garantie partielle d'emprunt au Groupe ARCADE pour la construction locatifs (terrain et 4 logements),

**Vu** la délibération n° 2004/06-FIN.08b du 16 juin 2004 relative à la garantie partielle d'emprunt au Groupe ARCADE pour la construction de logements locatifs (terrain et 32 logements),

**Considérant** que le 16 juin 2004, la commune a accordé une garantie financière pour le remboursement d'emprunt,

**Vu** la demande formulée par le Groupe ARCADE – Société Française des Habitations Economiques – S.A. HLM (Résidence « Le Lys Blanc » - 974 avenue du Pirée – 34000 MONTPELLIER) tendant à construire 36 logements individuels locatifs sur la Commune de Montech (82700), lieu-dit « Lacarral »,

**Considérant** que par courrier du 05 mars 2015, la Société Française des Habitations Economiques nous informe que les logements de l'opération « le clos de boutanelle » impasse des Pervenches sont cédées à leur filiale la société Mésolia-Habitat, sise 16-20 rue Henri Expert 33200 BORDEAUX,

**Considérant** que cette cession consiste pour la SFHE en une restructuration de patrimoine,

**Considérant** que la SFHE a notifié aux prêteurs le projet de cession et requis la confirmation de l'absence d'opposition de leur part,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte de maintenir** les garanties d'emprunt, initialement accordées à la société SFHE, à sa filiale Mésolia-Habitat, sise 16-20 rue Henri Expert 33200 BORDEAUX pour les logements de l'opération « le clos de la boutanelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'attestation de maintien de garantie relative à cette opération.

**Monsieur le MAIRE** : Alors c'est monsieur Gautié qui nous achève du coup en demandant une subvention à l'Agence de l'Eau ainsi qu'au Conseil Départemental pour les études préliminaires de travaux de résorption du poste Gaillou. J'espère que tout le monde connaît le secteur Gaillou. Ceux qui ne connaissent pas seront punis ici, parce que vraiment c'est un casse-tête. On n'a pas fini. Il faut vraiment y aller le voir pour le croire. Donc nous allons faire une étude préliminaire, aux travaux de résorption, on évoque que le prix de l'étude, je vous signale que les travaux il y en aura pour 400 000 ou 500 000 euros.

**14) - Demande de subventions à l'agence de l'eau ainsi qu'au conseil départemental pour les études préliminaires aux travaux de résorption des débordements secteur « Gaillou » et « Rougerie Montagne »**

*rapporteur : Monsieur Claude GAUTIE.*

**Considérant** que les secteurs « Gaillou » et « Rougerie / Montagne » génèrent de nombreux débordements, plus particulièrement sur le secteur du Gaillou depuis le raccordement de la commune de Montbartier,

**Considérant** que ces débordements pourraient être liés aux intrusions d'eaux parasites tant de pluie que de nappe que de mauvais raccordements et qu'il est nécessaire d'en limiter les volumes,

**Considérant** que l'étude sur les débordements d'assainissement de la commune n'a pas été suffisamment précise pour identifier les causes des débordements et déterminer les travaux à mettre en œuvre,

**Considérant** qu'il convenait de lancer une étude complémentaire sur le fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune dans sa globalité mais aussi plus particulièrement sur les deux secteurs concernés,

**Considérant** qu'une consultation a été lancée sur la base de ces éléments, et que le cabinet CIMEE a été retenu pour un montant de 7 028 € HT,

**Considérant** que l'Agence de l'Eau Adour Garonne octroie des subventions sur l'amélioration de la qualité des dispositifs d'assainissement collectif (études de planification, études préalables et travaux) et que le Conseil Départemental peut également être sollicité,

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- **De solliciter** une subvention à l'agence de l'eau ainsi qu'au conseil départemental au taux le plus élevé possible.

**Monsieur le MAIRE** : Rien que l'étude, monsieur Gautié. Merci. Vous en êtes d'accord que l'on sollicite des subventions ?

**La délibération suivante est adoptée :**

**Délibération n° 2015\_04\_D15**

**Objet** : Demande de subventions à l'agence de l'eau ainsi qu'au conseil départemental pour les études préliminaires aux travaux de résorption des débordements secteur « Gaillou » et « Rougerie Montagne »

Votants : 29

Abstention : 0

Exprimés : 29

Contre : 0

Pour : 29

Le rapporteur donne  
lecture du rapport suivant :

**Considérant** que les secteurs « Gaillou » et « Rougerie / Montagne » génèrent de nombreux débordements, plus particulièrement sur le secteur du Gaillou depuis le raccordement de la commune de Montbartier,

**Considérant** que ces débordements pourraient être liés aux intrusions d'eaux parasites tant de pluie que de nappe que de mauvais raccordements et qu'il est nécessaire d'en limiter les volumes,

**Considérant** que l'étude sur les débordements d'assainissement de la commune n'a pas été suffisamment précise pour identifier les causes des débordements et déterminer les travaux à mettre en œuvre,

**Considérant** qu'il convenait de lancer une étude complémentaire sur le fonctionnement du réseau d'assainissement de la commune dans sa globalité mais aussi plus particulièrement sur les deux secteurs concernés,

**Considérant** qu'une consultation a été lancée sur la base de ces éléments, et que le cabinet CIMEE a été retenu pour un montant de 7 028 € HT,

**Considérant** que l'Agence de l'Eau Adour Garonne octroie des subventions sur l'amélioration de la qualité des dispositifs d'assainissement collectif (études de planification, études préalables et travaux) et que le Conseil Départemental peut également être sollicité,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Accepte de solliciter** une subvention à l'agence de l'eau ainsi qu'au conseil départemental au taux le plus élevé possible.

**Monsieur le MAIRE** : Déjà on en a bien parlé, on aura à en reparler. Qui siège à la commission de monsieur Gautié concernant ces travaux et tout ça là ? Chez vous, monsieur Riva ? Non, ça c'est la commission ad hoc moi je parle de la vraie commission ? Comment ils n'y sont pas. La commission aux « travaux, voirie » ? Qui siège à la commission « voirie, travaux, transports » ? Vous êtes deux . Vous en avez entendu parler de cela , j'espère ? Ça va venir. J'en ai fini. Il faut signer tous les budgets pour ceux qui les ont votés bien sûr. Vous pensez à signer. Merci, à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45.

Le Député-maire,

Jacques MOIGNARD.